

# Ouverture

Gisèle Perez\*

**E**n tant que Présidente de l'ADATE et représentant Monsieur le Président du Conseil Général de l'Isère, je vous souhaite la bienvenue à Grenoble et dans ce colloque.

Permettez moi également de remercier toutes les personnalités qui nous honorent de leur présence, celles qui ont accepté d'intervenir dans ce colloque ou d'y participer ainsi que le personnel de l'ADATE qui l'a organisé.

«30 ans d'accueil des étrangers en France », c'est le thème de ce colloque, organisé la semaine où la Cour des comptes diffuse un rapport où elle fustige par un bilan sévère ces 30 ans de politiques d'immigration où de peuplement par le regroupement familial. La réponse au besoin de logements par l'organisation de quartiers mono-statut provoquant une véritable ségrégation urbaine, la montée progressive du chômage qui fait que les premières victimes sont les populations étrangères, immigrées ou françaises d'origine étrangères, l'école qui, ne prenant pas en compte les particularités de ses publics, se trouve en heurt à des difficultés importantes.

Ce sont là des réalités malheureusement qui nous interpellent toutes et tous comme responsables mais également comme citoyens. Cependant et par mon vécu propre dans un de ces quartiers pointés du doigt, je souhaiterais témoigner aussi de la richesse, de la chaleur des relations humaines et de la créativité de l'interculturalité dans ces quartiers. Il faut aussi dire que des familles, des jeunes s'épanouissent et réussissent.

Les villes, en tout cas Grenoble que je connais bien, combat, depuis 1995 tout particulièrement, ces inégalités par une politique de renouvellement urbain en cours de réalisation qui intègre à la ville ces quartiers et ses habitants, en s'inscrivant dans la politique de la ville par des actions sociales, éducatives et de préventions.

La dernière loi sur l'immigration adoptée en octobre 2003 nourrit l'amalgame entre les immigrés réguliers et les clandestins, elle nourrit la suspicion à l'égard des étrangers et fragilise le respect des droits fondamentaux. Les résidents étrangers n'ont toujours ni le droit de vote ni le droit d'être élus lors des scrutins locaux.

C'est dans ce contexte difficile, complexe et évolutif que depuis 30 ans, les associations ayant reçu mission d'assurer l'accueil des étrangers, se mobilisent pour donner à l'hospitalité un sens humain. Trente années de savoir-faire, d'expérience et de réussite pour accompagner chaque personne et l'aider à aménager sa place dans la société. Un travail inlassable auprès des personnes et auprès des professionnels en contact avec ces personnes. Un partenariat dynamique avec les associations et les communes.

L'accueil des étrangers arrivés légalement entre désormais dans une ère nouvelle, par le biais notamment de la nouvelle politique contractualisant l'accueil et l'intégration. Dans ce nouveau contexte, les associations ont à relever de nouveaux défis, dans le cadre de l'Europe et de l'accélération mondialisée des mobilités d'une part et dans le cadre des politiques urbaines locales. Quels nouveaux partenariats construire ? Quels rebondissements donner à cette expérience d'accueil riche et non remplaçable ?

C'est à ces réflexions que vous invitent l'ADATE et le CLARA qui co-organisent ce colloque. Je ne doute pas pour ma part, vue la qualité de l'organisation et des intervenants que l'on puisse en sortir avec un renouvellement de nos regards sur cette démarche première dont dépend par la suite tout le processus de la construction d'un vivre ensemble intégrant les uns et les autres : l'accueil, l'hospitalité comme exigence contemporaine sur le plan aussi bien éthique que politique. Au nom de cette exigence, je vous dis encore une fois bienvenue et vous souhaite de bons travaux ■

\* *Présidente de l'ADATE,  
Vice-Présidente du Conseil Général de l'Isère*